



VILLE DE  
**SAINTE-AGATHE-DES-MONTS**  
*...ma vie, ma ville !*

**PROCÈS VERBAL – 09 SEPTEMBRE 2008**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

Le 10 septembre 2008

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 09 SEPTEMBRE 2008**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, tenue dans la salle du conseil, située au 50, rue Saint-Joseph, le 09 septembre 2008 à 19 heure 30 (19h30), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents:

Messieurs les conseillers: Grant MacKenzie, Jean-Léo Legault, Robert Lamarre, et Sylvain Marinier, mesdames les conseillères Kathleen S. Labelle et Nicole Meloche, sous la présidence de son honneur le maire Laurent Paquette.

Étaient également présents: monsieur Denis Savard, directeur général et madame Claude Laneuville, greffière adjointe.

Était absent : monsieur Benoit Fugère, directeur général adjoint et greffier.

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

**MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**

**ORDRE DU JOUR**

1. Adjudication de contrat – Appel d’offres TP-2008-027 - Intercepteur de sédiments sur le réseau pluvial au parc Lagny
2. Mandat à Envirosol Inc. – Intercepteur de sédiments sur le réseau pluvial au parc Lagny - Surveillance des travaux
3. Adjudication de contrat – Appel d’offres TP-2008-031 – Nouvel atelier de soudure
4. Adjudication de contrat – Appel d’offres TP 2008-032 – Réaménagement d’une partie de la rue Saint-Vincent
5. Mandat à Genivar – Réaménagement d’une partie de la rue Saint-Vincent – Surveillance des travaux
6. Adoption du règlement numéro 2008-U23-36 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-U23 (secteurs Centre et Sud) – affichage
7. Adoption du règlement numéro 2008-U23-37 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-U23 et le règlement de lotissement numéro 2002-U24 (secteurs Centre et Sud) – Zone Cm-228
8. Adoption du règlement numéro 2008-U23-38 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-U23 et le règlement de lotissement numéro 2002-U24 (secteurs Centre et Sud) – In-816
9. Cause Ville Sainte-Agathe-des-Monts contre Diane Van Chesteing – 136, chemin du Mont-Castor – Contre-expertise - Mandat d’honoraires professionnels à Biofilia, consultants en environnement
10. Achat d’une rétrocaveuse John Deere 710J– Crédit-bail - Modification de la résolution 2008-08-474
11. Période de questions portant exclusivement sur l’ordre du jour

**2008-09-514**

**Adjudication de contrat – Appel d’offres TP-2008-027 - Intercepteur de sédiments sur le réseau pluvial au parc Lagny**

**ATTENDU QUE**

la Ville a demandé des soumissions publiques via le système électronique par son appel d’offres TP-2008-027;

ATTENDU QUE

la Ville a reçu deux propositions conformes pour cet appel d'offres ;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accorde, sur la recommandation de la firme EnviroSol, un contrat à « Gelco Construction Inc.» pour la construction d'un Intercepteur de sédiments sur le réseau pluvial au parc Lagny, conformément à l'appel d'offres TP-2008-027, le tout pour une somme de 157 800 \$, taxes en sus;

QUE le conseil autorise le trésorier à faire ces déboursés à même le règlement d'emprunt 2007-EM-139 selon le bon de commande TP-7978.

**ADOPTÉE**

**2008-09-515**

**Mandat à EnviroSol Inc. – Intercepteur de sédiments sur le réseau pluvial au parc Lagny - Surveillance des travaux**

ATTENDU QUE

la Ville a octroyé, selon les termes de l'appel d'offres TP-2008-027, un contrat pour des travaux pour l'intercepteur de sédiments sur le réseau pluvial au parc Lagny;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation du directeur des services techniques, accorde à « EnviroSol Inc. ». un contrat pour la surveillance des travaux de construction d'un intercepteur de sédiments sur le réseau pluvial au parc Lagny, conformément à sa proposition du 29 mars 2007; soit 5% du coût des travaux qui sont évalués à 157 800 \$, taxes en sus;

QUE le conseil autorise le trésorier à faire ces déboursés à même le règlement d'emprunt 2007-EM-139 selon le bon de commande TP-7983.

**ADOPTÉE**

**2008-09-516**

**Adjudication de contrat – Appel d'offres TP-2008-031 – Nouvel atelier de soudure**

ATTENDU QUE

la Ville a demandé des soumissions sur invitation par son appel d'offres TP-2008-031;

ATTENDU QUE

la Ville a reçu une proposition conforme pour son appel d'offres;

Il est proposé par Robert Lamarre, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation du directeur des services techniques, accorde à « P.G. Construction Inc. (9127-7137 Québec Inc.) » un contrat pour la construction d'un nouvel atelier de soudure, conformément à l'appel d'offres TP-2008-031, le tout pour une somme de 84 161,88 \$, taxes en sus;

QUE le conseil autorise le trésorier à faire ces déboursés à même le règlement d'emprunt 2007-EM-136, selon le bon de commande TP-7998.

#### ADOPTÉE

2008-09-517

#### Adjudication de contrat – Appel d'offres TP 2008-032 – Réaménagement d'une partie de la rue Saint-Vincent

##### ATTENDU QUE

la Ville a décrété des travaux de réaménagement d'une partie de la rue Saint-Vincent ;

##### ATTENDU QUE

la Ville a demandé des soumissions sur invitation par son appel d'offres TP-2008-032;

##### ATTENDU QUE

la Ville a reçu 3 propositions conformes pour son appel d'offres;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur recommandation du directeur des Travaux publics, accorde un contrat à la compagnie «Asphate, Béton, Carrières Rive-Nord Inc.» pour la réalisation de travaux de réaménagement d'une partie de la rue Saint-Vincent, conformément à l'appel d'offres TP 2008-32, le tout pour une somme de 339 398,00 \$, taxes en sus.

QUE le conseil autorise le trésorier à faire ces déboursés à même une appropriation du surplus libre imputé au poste budgétaire 43-000-16-721 selon le bon de commande DG-\*375

#### ADOPTÉE

2008-09-518

#### Mandat à Genivar – Réaménagement d'une partie de la rue Saint-Vincent – Surveillance des travaux

##### ATTENDU QUE

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts a octroyé, selon les termes de l'appel d'offres TP-2008-032, un contrat pour des travaux de réaménagement d'une partie de la rue Saint-Vincent;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts mandate la firme d'ingénieurs-conseil Genivar pour la surveillance des travaux de réaménagement d'une partie de la rue Saint-Vincent, conformément à leur offre de services datée du 4 septembre 2008, pour un montant de 22 500 \$ taxes en sus ;.

QUE le conseil autorise le trésorier à faire ces déboursés à même le règlement d'emprunt 2004-EM-53-1 selon le bon de commande DG-374.

**ADOPTÉE**

2008-09-519

**Adoption du règlement numéro 2008-U23-36 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-U23 (secteurs Centre et Sud) – affichage**

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts entend modifier le règlement de zonage numéro 2002-U23 et ses amendements afin d'ajuster certaines dispositions applicables à l'affichage ;

ATTENDU QUE

les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE

le projet de règlement numéro 2008-U23-36 a été adopté lors de la séance régulière du 15 juillet 2008;

ATTENDU QU'

une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 2008-U23-36 s'est tenue à 19 h 00 le 12 août 2008, à la salle publique du conseil et que les personnes présentes ont été entendues;

ATTENDU QU'

avis de motion est donné lors de la séance spéciale du 19 août 2008;

ATTENDU QUE

tous les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement avec l'avis de motion du 19 août 2008, l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'

le règlement numéro 2008-U23-36 ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire ;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres du conseil:

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le règlement numéro 2008-U23-36 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-U23 et ses amendements.

**ADOPTÉE**

2008-09-520

**Adoption du règlement numéro 2008-U23-37 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-U23 et le règlement de lotissement numéro 2002-U24 (secteurs Centre et Sud) – Zone Cm-228**

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts entend modifier le règlement de zonage numéro 2002-U23 et le règlement de lotissement numéro 2002-U24 et leurs amendements afin d'autoriser les projets intégrés d'habitation pour des immeubles multifamiliaux d'au plus 9 logements dans la zone Cm-228 ;

ATTENDU QUE

les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE

le projet de règlement numéro 2008-U23-37 a été adopté lors de la séance régulière du 15 juillet 2008;

ATTENDU QU'

une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 2008-U23-37 s'est tenue à 19 h 00 le 12 août 2008, à la salle publique du conseil et que les personnes présentes ont été entendues;

ATTENDU QUE

le second projet de règlement numéro 2008-U23-37 a été adopté lors de la séance régulière du 19 août 2008 et contient au moins une modification par rapport au projet de règlement numéro 2008-U23-37;

ATTENDU QU'

avis de motion est donné lors de la séance régulière du 19 août 2008;

ATTENDU QUE

tous les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement avec l'avis de motion du 19 août, l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le règlement numéro 2008-U23-37 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-U23 et le règlement de lotissement numéro 2002-U24 et leurs amendements.

**ADOPTÉE**

2008-09-521

**Adoption du règlement numéro 2008-U23-38 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-U23 et le règlement de lotissement numéro 2002-U24 (secteurs Centre et Sud) – In-816**

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts entend modifier le règlement de zonage numéro 2002-U23 et le règlement de lotissement numéro 2002-U24 et leurs amendements afin d'autoriser l'entreposage extérieur des produits d'une entreprise manufacturière (i4) sur un terrain vacant dans la zone In-816 ;

ATTENDU QUE

les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE

le projet de règlement numéro 2008-U23-38 a été adopté lors de la séance régulière du 15 juillet 2008;

ATTENDU QU'

une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 2008-U23-38 s'est tenue à 19 h 00 le 12 août 2008, à la salle publique du conseil et que les personnes présentes ont été entendues;

ATTENDU QUE

le second projet de règlement numéro 2008-U23-38 a été adopté lors de la séance régulière du 19 août 2008 et contient au moins une modification par rapport au projet de règlement numéro 2008-U23-38;

ATTENDU QU'  
avis de motion est donné lors de la séance régulière du 19 août 2008;

ATTENDU QUE  
tous les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement avec l'avis de motion du 19 août, l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres du conseil:

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le règlement numéro 2008-U23-38 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-U23 et le règlement de lotissement numéro 2002-U24 et leurs amendements.

#### ADOPTÉE

2008-09-522

**Cause Ville Sainte-Agathe-des-Monts contre Diane Van Chesteing – 136. chemin du Mont-Castor – Contre-expertise - Mandat d'honoraires professionnels à Biofilia, consultants en environnement**

*Madame Kathleen S. Labelle, conseillère se retire de la table des délibérations.*

ATTENDU QU'  
une réclamation a été faite contre la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts en 2004 pour un dommage causé par l'eau à sa propriété située au 136 chemin du Mont-Castor ;

ATTENDU QU'  
un rapport d'expertise a été fourni en juillet dernier par la demanderesse

ATTENDU QU'  
il y a lieu de procéder à une contre-expertise à l'effet que la ville n'est pas responsable des dommages causés à cette propriété ;

Il est proposé par Robert Lamarre, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accorde un mandat à Biofilia, consultants en environnement, pour procéder à une contre-expertise à l'effet que la ville n'est pas responsable des dommages causés à cette propriété, selon les termes de leur offre de service du 20 août 2008.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, pour un montant estimé à 6 250 \$, taxes en sus.

#### ADOPTÉE

*Madame Kathleen S. Labelle, conseillère reprend son siège.*

2008-09-523

**Achat d'une rétrocaveuse John Deere 710J– Crédit-bail - Modification de la résolution 2008-08-474**

ATTENDU QUE  
l'achat d'une rétrocaveuse John Deere 710J a été effectué selon l'appel d'offres TP-2008-025 ;

**ATTENDU QUE**

l'appel d'offres a été accordé à la compagnie « Équipement Laurentien Enr. » lors de la séance régulière du conseil du 19 août 2008, selon les termes de la résolution numéro 2008-08-474 ;

**ATTENDU QUE**

cette dépense a été autorisée par ladite résolution à être payée à même un crédit-bail (location-acquisition) de 60 loyers mensuels de 3 131,09\$ avec option d'achat de 1,00\$ après 60 loyers à « Services Financiers Rexcap, division Crédit Municipal » ;

**ATTENDU QUE**

la compagnie « Services Financiers Rexcap, division Crédit Municipal » a agi à titre de courtier et que le financement provient de la Banque HSBC Canada (HSBC)

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la modification de la résolution numéro 2008-08-473 à l'effet que la dépense payée à même un crédit-bail (location-acquisition) de 60 loyers mensuels de 3 131,09\$ avec option d'achat de 1,00\$ après 60 loyers, soit entérinée avec la Banque HSBC Canada ;

**QUE** le greffier soit autorisé à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

**ADOPTÉE**

**Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sans autre formalité.**

\_\_\_\_\_  
Le maire, Laurent Paquette

\_\_\_\_\_  
La greffière adjointe, Claude Laneuville